

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° II

DECEMBRE 1982.

CHUZELLES

INFORMATIONS

N^o 11

DECEMBRE

1982

SOMMAIRE

Le mot du Maire	page 3
Compte administratif 1981	d° 9
Dépenses 1981	d° 12
Budget supplémentaire 1982	d° 15
Délibérations Conseil Municipal	d° 17
Evolution de la population	d° 19
Emprunts	d° 23
Sépultures - Incinération	d° 24
Services publics	d° 27
Permis de construire	d° 30
Mille Club	d° 32
Recensement	d° 33
Bâtiments	d° 36
Voirie	d° 38
Fleurissement de la France	d° 40
Assainissement	d° 45
Ordures ménagères	d° 46
II novembre	d° 47
Stade	d° 48
Demandeurs d'emploi	d° 49
Etat civil	d° 50
La Mairie à votre service	d° 54
Amusons-nous	d° 56

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année 1982, je pense qu'il est utile de récapituler l'ensemble des travaux effectués au cours de ces dernières années, en cours ou prévus.

CREATION D'EQUIPEMENTS NOUVEAUX :

- 1/ Le Mille Club dont particuliers et sociétés reconnaissent l'utilité . (les nuisances , bruits et vue, seront en partie résorbées par la construction d'un mur en bordure des propriétés Clavel et Seux).
- 2/ Le Parking du Mille Club.
- 3/ Le Terrain de sport : aménagement de la plateforme de jeu.
- 4/ Les Vestiaires du stade : les travaux arrivent à leur fin.
- 5/ Le Pont sur la Sévenne , avec pose d'une passerelle pendant les travaux.
- 6/ Les Travaux d'Assainissement des I ère et 2 ème tranches (R.N.7. , Boussole, Pauphile, Le Village et Boiron)

GROS TRAVAUX (aménagements ou réparations)

- 1/ L'église : le toit a été revu, le sol du clocher a été cimenté.
- 2/ Presbytère : l'installation électrique a été totalement refaite et la dépense prise en charge par la commune.
- 3/ Mille Club : installation d'une clôture avec piquets en ciment ((travail bénévole effectué par des conseillers municipaux)
Pose d'un portail.
Installation de l'éclairage extérieur.
Pose d'une grille pour récupération des eaux de pluie au parking.
- 4/ Aménagement de l'ancienne salle de classe en salle de réunion pour le Club du 3^e Age.
Réfection totale de la toiture de ce même bâtiment , avec fermeture de l'ancien préau.
- 5/ Cimetière : réfection d'une partie du mur.
- 6/ Mairie : pose d'un rideau métallique et de défenses.
- 7/ Ecole :
 - réfection totale du circuit électrique, y compris celui qui alimente les chaudières.
 - rénovation de l'éclairage des classes.
 - installation du chauffage électrique dans les deux classes préfabriquées, le

chauffage au gaz étant interdit par arrêté ministériel.

- installation d'une pompe flottante évitant l'inondation des caves en cas de fortes pluies.
- remplacement de la clôture du groupe scolaire .

8/ Voirie :

- élargissements de chemins et coupures de talus dans les virages :

. bien souvent, ces travaux, vu leur coût, n'ont pu être réalisés qu'avec la participation des propriétaires : cas des chemins de Boussole et St-Maurice (tuyaux) , cas du village (trottoirs)

. l'élargissement de la V.C. N°5 (chemin de la Fofêt) est commencé (une procédure d'expropriation est engagé afin que les travaux puissent se poursuivre).

- raccordement du Pont de la Sévenne aux chaussées existantes.
- chaque année, réfection ou réparation par simple goudronnage ou gravillonnage d'une partie des chemins vicinaux.

- chaque année également, travaux importants de nettoyage des fossés par l'intermédiaire du S.I.V.O.M.
- gros travail de curage du bief des Serpazières effectué par l'intermédiaire du Syndicat des 4 vallées .
- achat et pose de nombreux panneaux de signalisation.

9/ Travaux divers :

- au stade, épandage de 120 m³ de sable pour amélioration de la pelouse, opération suivie d'un sous-solage confié à la maison Chazal.
- installation de cages et filets.
- participation par subventions substantielles accordées tant par le Conseil Général que par la Commune à l'aménagement du plan d'eau et bassin d'entraînement du Canoë-Kayak.
- installation des bacs à fleurs du village, afin de rendre le village plus accueillant.
- installation de bancs publics fabriqués par des conseillers municipaux : place de la

mairie, place de l'église, cour de la salle des anciens.

10/ Electrification rurale :

- réfection et renforcement, année par année, du réseau qui s'avérait quelquefois insuffisant.

Voici pour l'essentiel des travaux qui, très coûteux, n'ont pu être réalisés qu'en contractant des emprunts et grâce aux subventions du Conseil Général.

LES PROJETS DANS L'IMMEDIAT

- en cette fin d'année, un mur sera élevé entre le Mille Club et les propriétés Clavel et Seux, pour parer aux nuisances bruits et vue.
- Le Contrat de l'exploitation de la carrière arrive à expiration. Il sera revu (mode d'exploitation, prix) avec l'aide de la D.D.A. , du Service des Mines et de l'Equipement.
- La pose d'une clôture et d'un portail en bordure de la carrière est envisagé, tout en laissant l'accès aux habitants de la commune.
- La troisième tranche d'assainissement verra sans doute le jour avec raccordement sur Vienne . Un contrat pour rejet sera discuté avec cette ville
- l'action administrative est toujours en cours pour la cession de la parcelle appartenant à l'état , près du terrain de sport.

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Je ne veux pas terminer " ce mot " sans remercier tout le Conseil municipal et tous les employés communaux pour leur bonne coopération qui permet d'aplanir bien des difficultés et de résoudre bien des problèmes.

M'adressant aux Anciens, je tiens à préciser que, comme chaque année, un repas leur sera offert. Il aura lieu, en accord avec "Le Trait d'Union" le Dimanche 16 janvier 1983, dans la Grande Salle du Mille Club.

Je me permets de vous rappeler que la vitesse parfois excessive des voitures et des camions constitue un danger pour nos écoliers aux heures d'entrée et de sortie des classes, et je recommande, à tous, d'adopter une allure modérée afin d'éviter tout accident.

Il me reste à vous souhaiter de tout coeur une bonne fin d'année et à vous présenter mes voeux les meilleurs pour 1983.

DEPENSES :

Denrées et fournitures	69 166,34
Frais de personnel	302 486,71
Impôts et taxes	1 554,00
Travaux et Services extérieurs	261 690,55
Participations et Contingents	226 715,37
Allocations - Subventions	10 920,00
Frais de gestion générale	57 106,79
Frais financiers	198 987,89
Prélèvement pour dépenses d'investissement	137 670,00
Excédent de fonctionnement de clôture	141 920,11
TOTAL =	1 408 217,76

RECETTES :

Produits de l'exploitation	136 540,69
Produits domaniaux	14 522,00
Produits financiers	1 913,27
Recouvrements - Subventions	43 861,01
Dotation de fonctionnement	491 108,00
Impôts indirects	13 812,50
Impôts directs autres que contributions	6 000,00
Contributions directes	641 551,00
dont Impôts	571 180,00
Subvention fiscale	70 371,00

Produits exceptionnels	311,00
Produits antérieurs (excédent 1980 ordinaire reporté)	58 598,29
TOTAL	= 1 408 217,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

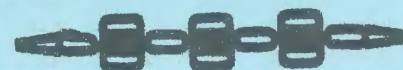
Remboursement d'emprunts	137 661,54
Acquisitions biens meubles et immeubles	53 987,52
Travaux de bâtiments, voies et réseaux	1 640 236,97
Acquisitions de titres et valeurs	1 020,00
Remboursement d'annuités S. I. V. O. M.	3 569,50
Excédent d'investissement	899 800,32
TOTAL	= 2 736 275,85

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	660 281,85
Subventions d'équipement	675 563,21
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	137 670,00
Participation à des travaux d'équipement	125 813,19
Produits des emprunts	1 100 000,00
Recouvrement de créances	36 947,60
TOTAL	= 2 736 275,85

BALANCE GENERALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 266 297,65
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 836 475,53
TOTAL	= 3 102 773,18
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 408 217,76
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 736 275,85
TOTAL	= 4 144 493,61
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	1 041 720,43



DEPENSES 1981

Afin que tous les habitants soient informés des travaux effectués et des dépenses nécessitées pour les réaliser, nous analysons dans cette rubrique les dépenses 1981.

La première tranche d'assainissement a été la plus grosse dépense de l'année avec un montant de 920 112,59 F, qui comprend les travaux de l'Entreprise ROMET, les honoraires du Cabinet MERLIN et de la D. D. A.

La dépense de voirie est toujours très importante avec le chiffre de 436 851,35 F : Le premier acompte de la reconstruction du Pont de la Sévenne étant de 252 888,10 F, le reste de la dépense comprend le salaire des ouvriers d'entretien de la voie publique, notre participation au S. I. V. O. M. pour l'élagage et le curage des fossés, la fourniture d'enrobé et les travaux d'emplois partiels (17 292,47 F) ainsi que divers produits et matériels se rapportant à la voirie.

Les Sports, Loisirs et Culture tiennent une place importante dans le budget avec une dépense de 275 897,93 F. Le stade est compté pour 46 691,48 F, le Mille Club 59 741,13 F, la salle des anciens 56 369,31 F et la piscine pour 74 686,79 F, le solde de la participation communale ayant été réglé en 1982.

Pour l'école, l'enseignement et la cantine, il a été dépensé 196 950,91 F. La participation au S. M. E. S. S. A. V. étant de 53 363,02 F, le reste de la dépense comprend les salaires du personnel s'occupant de l'école et de la cantine, les fournitures scolaires, quelques produits d'entretien et l'aménagement des locaux.

Le coût de la gestion et de l'administration de la commune s'est élevé à la somme de 172 048,52 F. Il comprend toutes les fournitures de bureau, les reliures des actes administratifs, les salaires et indemnités de fonction, les factures de téléphone et divers contingents, dont celui du service d'incendie pour un montant de 10 932,75 F.

Les charges sociales ont été réglées pour 73 989,41 F et l'action sociale a créé une dépense de 84 807,87 F, l'assistance médicale à elle seule a coûté 73 569,42 F.

Les emprunts ne sont pas ventilés. Ils ont été accordés pour la construction et l'entretien de bâtiments (Ecole, mairie, cantine, mille club, église), pour la réalisation du stade et la première tranche d'assainissement, le renforcement du réseau électrique, l'entretien et l'aménagement de la voirie communale. La dépense pour ce chapitre, capital et intérêts, a été de 347 433,52 F.

La consommation d'électricité et l'entretien de l'éclairage public a coûté 44 359,57 F.

La facture chauffage par fuel domestique s'est élevée à 40 096,00 F.

Le ramassage des ordures ménagères et l'entretien de la décharge ont occasionné une dépense de 58 819,16 F.

L'entretien des bâtiments communaux a été réglé pour une dépense totale de 154 404,77 F et les fleurs qui égalaient le centre du village ont coûté 2176,70 F.

Le renforcement du réseau électrique, pour les quartiers de Grange-Neuve, le Cloutrier, Thiers, les Pins, le Village a été mandaté pour une somme de 290 446,12 F.

Pour l'église et le presbytère il a été dépensé 32 117,65 F et les quatre bancs publics sont revenus à 1 414,72F.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	5 000,00
Travaux et Services extérieurs	92 720,00
Participations et contingents	55 000,00
Frais de gestion générale	15 000,00
	<hr/>
	167 720,00

RECETTES :

Produits domaniaux	18 800,00
Recouvrements - Subventions	2 000,00
Dotation globale de fonctionnement	5 000,00
Produits antérieurs	141 920,00
	<hr/>
	167 720,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Acquisition de terrains	18 000,00
Entretien du matériel	500,00
Travaux Bâtiments communaux	30 000,00
Travaux Stade	406 935,00
Travaux Voirie	102 480,00
Travaux Assainissement	590 000,00
Travaux Electrification	350 000,00
TOTAL =	1 497 915,00

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	899 800,00
Subventions d'équipements	455 925,00
Récupération T. V. A.	37 710,00
Emprunts pour renforcement du réseau électrique	81 000,00
Récupération T. V. A. sur renforcement réseau électrique	13 000,00
Remboursement par S. I. V. O. M. sur trop perçu sur travaux	10 480,00
TOTAL	1 497 915,00

TOTAL DU BUDGET :

RECETTES ET DEPENSES 1 665 635,00

DELIBERATIONS DU C. M.

RÉUNION DU C.M. du 15.09.1982

Indemnisation pour pertes de récoltes consécutives aux travaux d'assainissement (programme 81) :

Les travaux d'assainissement ayant nécessité le passage de la canalisation principale sur deux parcelles de terrain ensemencées, la première en blé, la deuxième en orge, donnent droit à des indemnités que vote le Conseil Municipal. L'indemnité sera calculée d'après la valeur des céréales payées aux agriculteurs par les organismes de stockage.

Distraction du régime forestier de la forêt communale :

Ayant pris connaissance de la lettre en date du 23 Août 1982 de l'Ingénieur des Eaux et Forêts, le Conseil Municipal demande la distraction du régime forestier de l'ensemble de la forêt communale.

Ordures ménagères :

Le Conseil Municipal accepte la révision de prix à dater du 1er Juillet 1982 sur la convention passée avec l'Entreprise MASSE. Nouveau forfait H. T. 42 330,00 F.

Subvention à la Chambre des Métiers du Rhône :

Le Conseil Municipal vote une subvention de 300,00 F pour un apprenti de CHUZELLES.

Comité d'expansion et d'aménagement de l'Isère Rhodanienne :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce comité et vote la dépense consécutive à cette adhésion.

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal à la Commission Communale des listes électorales pour la Chambre Départementale d'agriculture de l'Isère :

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité moins une voix, M. Pierre CARRET.

Assainissement :

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'inscription d'une troisième tranche de travaux au programme 1983 subventionné du Département pour un montant de 1 500 000,00 F et confie l'étude du projet au Cabinet d'Etudes Marc MERLIN.

Electrification rurale :

L'avant projet établi par E. D. F. et concernant les travaux de renforcement, programme 1983, s'élève à 150 000,00 F. Le Conseil Municipal approuve ce programme.

COMPTE ADMINISTRATIF 1981 :

Le Compte administratif de l'exercice 1981 fait ressortir un excédent de clôture de :

Section de fonctionnement : 141 720,11 F
Section d'investissement : 899 800,32 F

MILLE CLUB :

Le Conseil municipal décide de construire un mur, en face des propriétés Clavel et Seux, afin de remédier aux nuisances bruits et vue. Le coût de la dépense serait d'environ 35 000 F.

STATIONNEMENT : A la demande de l'Association de Parents d'Elèves, le stationnement est désormais interdit sur la place séparant le Groupe scolaire et la Cantine.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE CHUZELLES de 1876 à 1982.

En 1876	616 h.	En 1931	534 h.
1881	591 h.	1936	545 h.
1886	608 h.	1946	522 h.
1891	613 h.	1954	580 h.
1896	578 h.	1962	623 h.
1901	595 h.	1968	705 h.
1906	587 h.	1975	I 017 h.
1911	537 h.	1982	I 209 h.
1926	512 h.			

Rappelons que CHUZELLES est commune depuis 1875.

Service des Mines et de la D.D.A. , après visite des lieux, ont formulé de nouveaux impératifs en vue de l'exploitation de la carrière communale.

D'autre part, l'Entreprise Romet propose comme montant de la redevance :

3,50 F le mètre cube de gravier

0,80 F le mètre cube de déblai.

et demande une réglementation de la décharge.

Le Conseil étudiera une nouvelle Convention , étant entendu que la redevance sera indexée sur le coût de la construction.

MUR du Millé Club : L'Entreprise ABEL-COINDOZ J. est déclarée adjudicataire des travaux pour un devis de 32 306,64 F.

SORTIE D'ECOLE : Une demande sera faite auprès des Services préfectoraux pour une réglementation de la vitesse aux heures de rentrée ou de sortie des écoliers .

CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE :

Travaux d'équipements courants -

Montant du prêt	100 000,00 F
Durée du prêt	15 Ans
Taux d'intérêts	11,75 %
Annuités	14 486,93 F

Grosses réparations Bâtiments communaux -

Montant du prêt	100 000,00 F
Durée du prêt	15 Ans
Taux d'intérêts	11,75 %
Annuités	14 486,93 F

CREDIT AGRICOLE :

Electrification rurale -

Montant du prêt	81 000,00 F
Durée du prêt	12 Ans
Taux d'intérêts	11,25 %
Annuités	12 625,17 F

Diverses subventions ont été obtenues au cours de l'exercice 1982. Elles ne seront versées au budget communal qu'après la réalisation des travaux et après leur réception par Monsieur l'Ingénieur de l'Equipement.

PONT SUR LA SEVENNE (Subvention complémentaire)	25 000,00 F
VESTIAIRES (Subvention complémentaire)	105 000,00 F
GRUPE SCOLAIRE	21 081,00 F

SEPULTURES INCINERATION

SEPULTURES

Nous rappelons que l'attribution d'une concession au cimetière a été définie par délibération du Conseil municipal en date du 8 mars 1978, et comme suit :

CONCESSION TRENTENAIRE : 150 F le m²

CONCESSION CINQUANTENAIRE : 400 F le m²

la concession simple étant de 2,30 m²

et la concession double de 4.60 m²

Les sommes dues sont payables à la Perception de Vienne Banlieue après que la Mairie ait attribué le numéro de la concession.

Affichettes au cimetière : depuis l'an dernier des affichettes ont été placées sur des tombes qui semblaient sans propriétaire. Nous invitons les familles qui ont pu constater que leur tombe avait été marquée à tort de bien vouloir le signaler en Mairie.

INCINERATION

A la suite de plusieurs demandes de renseignements à ce sujet, nous sommes amenés à vous préciser les modalités d'incinération et à vous donner quelques statistiques s'y rapportant.

- 1/ lieu d'incinération : le plus rapproché : LYON (s'adresser aux Pompes Funèbres Municipales de Lyon . Hôtel de Ville)
- 2/ Pour toutes démarches s'adresser aux Pompes Funèbres de Vienne comme pour des obsèques courantes.
- 3/ Le coût des funérailles est sensiblement le même que pour des funérailles normales.

Années	Paris (1880)	Rouen (1899)	Marseille (1907)	Lyon (1914)	Strasbourg (1922)	Toulouse (1972)	Amiens (1973)	Joncherolles (1978)	Mulhouse (1978)
1971	1 076	23	290	90	328	—	—	—	—
1972	1 121	29	282	100	351	44	—	—	—
1973	1 166	26	314	146	412	57	18	—	—
1974	1 230	40	465	146	399	80	48	—	—
1975	1 244	43	280	182	437	84	68	—	—
1976	1 394	53	465	256	479	97	100	—	—
1977	1 767	34	544	351	558	191	231	—	—
1978	1 789	116	650	385	624	270	263	173	48
1979	1 647	133	784	511	594 *	329	291	434	273
1980	1 621	216	894	619	446 *	394	387	730	351
1981	1 813	234	939	725	499	446	509	899	513

SERVICES PUBLICS

SERVICES

POLICE : Gendarmerie d'Estressin, 59 montée Bon Accueil à
VIENNE - Tél : 85-04-61

SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85-18-83

E. D. F. : Rue Denfert-Rochereau et rue Lelièvre à VIENNE
Tél : 53-60-20
Dépannage : Tél : 53-00-92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place Saint-Martin à
VIENNE - Tél : 85-16-18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE : Tél : 57-96-45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS :

- S. M. U. R. : 85-85-40

- HOPITAL DE VIENNE : 85-75-50

- Médecin : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) 57-92-82
Tél Cabinet (VILLETTE-DE-VIENNE) 57-94-02

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud
Tél : 53-26-25

PAYS	Nombre de crématoires	Crémations en 1977	1978	
			Crémations	% des décès
Allemagne de l'Est	55	?	?	? (1)
Allemagne Fédérale	74	121 278	124 626	17,20 %
Australie	33	48 407	?	?
Autriche	9	11 312	11 860	12,53 %
Belgique	12	3 275	4 200	3,65 %
Canada	47	24 713	28 456	16,64 %
Danemark	33	25 977	27 926	52,80 %
Finlande	12	4 274	4 289	9,80 %
France	9	3 677	4 287	0,78 %
Grande-Bretagne	219	405 729	416 115	63,92 %
Hollande	19	33 435	36 304	31,91 %
Hongrie	2	18 897	20 541	14,70 %
Indonésie	7	?	?	?
Islande	1	115	86	? (2)
Italie	29	1 729	1 661	? (3)
Japon	1 097	696 286	?	? (4)
Luxembourg	0	143	168	4,00 %
Norvège	40	11 423	11 641	28,90 %
Nouvelle Zélande	17	12 212	12 107	49,08 %
République Argentinie	2	1 920	2 210	?
République Sud-Africaine	10	?	?	?
Rhodésie	2	?	?	? (5)
Sri Lanka (Ceylan)	4	?	?	?
Suède	71	42 305	43 567	48,60 %
Suisse	26	25 096	26 653	46,18 %
Tchécoslovaquie	19	80 509	79 931	66 %
U.R.S.S.	4	?	?	?
U.S.A.	506	145 435	165 182	8,58 %
Yougoslavie	1	?	?	? (6)

HÔTEL DES IMPÔTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE Tél : 53-32-12
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (ANTENNE DE VIENNE)
1, place saint-Louis à VIENNE Tél : 85-12-80

PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place Saint-Pierre à VIENNE
Tél : 85-15-28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 57-90-97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile Tél : 85-33-64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre les Martinières Tél : 85-86-35

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile Tél : 85-83-36

3e ADJOINT : M. FARULT Georges à St-Maurice Tél : 57-91-73

SECRETAIRE DE MAIRIE : M. JANET André le Village Tél : 57-91-51

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 50-90-76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS J. F.

Le Verdier Tél : 57-91-66

SOU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard à Pauphile
Tél : 85-75-08

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES :

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée Bon Accueil à SEYSSUEL
Tél : 85-39-54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : (7) 85-11-44

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président : M. DIGONNET Louis

CANOE-KAYACK : Président : M. FLEURY Philippe

ASSOCIATION FAMILIALE : Président : M. BOURGUIGNON Joseph

A. I. D. M. R. : Président : M. THEVENON Robert

AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président : M. THEVENON Robert

CLUB DES ANCIENS : Présidente : Mme NATIVEL

SOU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard

CANTINE SCOLAIRE : Présidente : Mme GARDAIS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean

CHORALE "LA CLE DES CHANTS" : Président : M. FAURE Serge

A. A. C. V. C. : Président : M. SIMIAN Joël

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE : Président : M. BOURGUIGNON
Joseph

ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE : Président : M. GARREC Hervé

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente : Mme GUILLET

F. N. A. C. A. : Président : M. FARULT Georges

SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel

A. C. C. A. (CHASSE) : Président : M. FOREST Albert

DANSE FOLKLORIQUE : Responsable : VALETTE Sylvette

PERMIS DE CONSTRUIRE

Au cours du deuxième semestre de cette année,

les permis de construire suivants ont été délivrés

Nom et prénom du petitionnaire	Nature de la construction
MEJIAS Emmanuel	Maison individuelle
PELUSON Denis	" "
AURIC Patrick	Motif Façade
FERNANDEZ Abélio	Addit. 1 pièce
ROUX Jules	Garage
CANAL Alain	Abri de jardin
HYVERNAT Claudius	Garage
BUCHWALTER Louis	Hangar

Numéro du permis	Date du permis
8 2 5 0 5 9 3	30.08.82
8 2 5 0 4 9 6	06.08.82
8 2 5 0 0 4 7 6	06.10.82
8 2 5 0 3 1 2	17.06.82
8 2 5 0 8 0 5	18.10.82
8 2 5 0 8 6 1	22.10.82
8 2 5 0 9 2 1	22.11.82
8 2 5 0 6 8 6	12.11.82

Depuis notre dernier bulletin n° 10 du mois
dont deux seulement pour des maisons individuelles. Le

de juin : neuf permis de construire ont été accordés,
total pour cette année sera de dix maisons neuves.

Nous rappelons que pour toute construction
il est obligatoire de formuler une demande de permis de

dépassant 6 M2 et ayant plus de deux mètres de hauteur,
construire, à la mairie

MILLE CLUB

Inauguré officiellement il y a un peu plus de deux ans, il a rendu de nombreux services aux habitants de la commune, aux différentes associations chuzelloises ainsi qu'à certaines personnes de l'extérieur.

Suite à une pétition signée par quelques familles et des plaintes formulées par les plus proches voisins du Mille-club, le conseil municipal a décidé :

1° - l'édification d'un mur d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur d'environ 35 mètres, construit en limite de propriété.

2° - la plantation d'une rangée d'arbres si la 1ère solution s'avère insuffisante

Ces deux décisions ont été prises en accord avec les services de la D.D.A.S. (direction départementale des affaires sociales) et de la D.D.E. (direction départementale de l'équipement). Ces dépenses non prévues s'ajoutent au prix de revient de l'édifice.

Quand à l'utilisation des salles, nous redemandons instamment aux locataires d'éviter les bruits à l'extérieur surtout après une heure avancée de la nuit.

Le Mille Club ne pourra fonctionner qu'à cette condition.

Nous souhaiterions également que les utilisateurs nous signalent toutes anomalies, défauts du matériel, afin de remédier le plus rapidement possible à cet état de chose.

RECENSEMENT 1982

Dans notre précédent numéro, nous vous avons parlé du recensement qui venait de s'effectuer. Nous avons maintenant la certitude de dépasser légèrement 1200 habitants - 1209 exactement-, soit 192 de plus qu'en 1975, une augmentation plus lente, mais voulue par le Conseil Municipal en faisant élaborer un plan d'occupation des sols (P. O. S.) adopté en 1978. Ce plan qui ne pourra jamais satisfaire tout le monde s'avère nécessaire pour permettre de contrôler et d'harmoniser les constructions sur l'ensemble de la commune, de protéger notre agriculture pour que CHUZELLES garde le plus longtemps possible son caractère rural toujours bien apprécié, tant des anciens habitants, que des nouveaux venus. Il faut aussi que le budget de notre commune, bien modeste, puisse suivre cette évolution pour assurer les équipements nécessaires.

Nous constatons que certains lieux-dits quasi désertiques et dont le nom nous était inconnu apparaissent habités. D'autre part, certains hameaux, qui étaient peuplés par une ou deux petites fermes, n'ont maintenant plus qu'un seul habitant ou même plus du tout. Quant aux logements vacants, ce sont, pour la plupart, d'anciennes fermes et de vieilles bâtisses qui n'offrent plus le confort de la vie actuelle.

Le tableau suivant vous récapitule les principaux résultats fournis par le recensement sur le village de CHUZELLES.

VILLAGE NORD - VERDIER	22	15	2	4	44
VERDIER - CHEMIN DU ROYET	22	22	0	0	79
CHEMIN DU ROYET - RIVAL	16	12	1	3	42
VILLAGE SUD	25	26	2	0	73
ST-HYPPOLYTE - BOIRON	15	22	0	0	64
TOURMENTE - LES MARTINIÈRES EST	19	19	0	1	60
LES MARTINIÈRES EST - LA COMBE	22	24	2	1	77
LA COMBE	7	7	0	0	23
TOTAUX	189	185	9	11	571
RESTE DE LA POPULATION					
POYARDES ET ABONDANCE	2	2	0	0	6
LES TROUPELLIÈRES	1	0	1	0	0
COMBE BLEUE	1	0	1	0	0
LES DAUPHINES	12	11	1	1	36
LE RIVAL	13	12	0	1	36
TOURMENTE EST	4	3	0	1	6
COTE RENARD	4	2	2	0	5
CHASSON	2	2	0	0	6
LES BROSSES	2	1	1	0	1
LE CLOUTRIER	6	5	0	0	14
LES SERPAIZIÈRES	19	19	2	2	66
LA DEVILLIÈRE	10	9	0	1	25
STE-MAXIME	23	18	1	2	53
ST-ALCHONNIÈRE	1	0	1	0	0
THIERS	10	11	1	1	36
LEVEAU	6	10	1	0	23
LA MARTINIÈRE	2	3	0	0	9
LES MARTINIÈRES OUEST	8	7	1	0	19
GRUYÈRE	4	4	0	0	10

BATIMENT

Au cours de l'année 1982, plusieurs travaux concernant les bâtiments ont été exécutés.

ANCIENNE ECOLE :

Divers travaux ont été effectués pour la remise en état de celle-ci :

- Réfection totale de la toiture (charpente et tuiles)
- Remise à neuf de la toiture de l'ancien préau et fermeture ultérieure de celui-ci par la pose d'un portail. (Cet ancien préau servira de dépôt de matériel communal).
- Finition des toitures par la pose de cheneaux en zinc.

Ces travaux ont été exécutés par les entreprises suivantes :

Charpente et tuiles : COMIN-ROUSSET , pour un montant de 82 225,27 F.

Zinc : NUGUES Jean-Paul, pour un montant de 16 420,71 F.

L'appartement de l'étage supérieur de l'ancienne école servira de logement à un (e) instituteur (trice) en cas de remplacement.

ECOLE ENFANTINE :

Dans ce bâtiment, la porte d'entrée qui se trouvait en mauvais état a été remplacée par l'Entreprise BOULE.

Un revêtement en plastique neuf a été posé par l'Entreprise BERGER André.

- TRAVAUX EN PREVISION -

ANCIENNE ECOLE :

Le Conseil Municipal a décidé la réfection totale des façades. (Rénovation et enduction des murs).

Il est prévu aussi la pose de volets en bois pour remplacer ceux qui sont usagés.

PRESBYTERE :

Pour l'entretien de ce bâtiment seront nécessaires divers travaux, dont la réfection de la toiture.



En cette fin d'année : tous les travaux prévus ont été réalisés dans de bonnes conditions.

Par l'entreprise SACER : Cyclindrage des élargissements de Saint-Maurice et des Martinières, une pente unique a été respectée sur cette dernière pour éviter les accumulations d'eau et de boue.

- Réfection des dégâts causés par les eaux sur la voie de Thiers au moulin.

Par l'entreprise DUMAS : Réfection de la route des Alagnières.

En juillet, l'Entreprise NUGUES de PONT-Evêque a effectué des travaux sur notre commune sous régie du SIVOM, curage de fossés, ramassage de bordures, élargissement du tournant à St Maxime face à la ferme de Monsieur Eymon, enlèvement de déblais et apport de gravier avec enrobé.

En novembre, Travaux avec tracto pelle (SIVOM) curage de fossés, ramassage de bordures, mise en place de tuyaux Ø 400 avec 2 grilles le long du bâtiment communal entre la route départementale et l'entrée du mille-club. Profitant des travaux d'assainissement le trottoir le long de la départementale a été refait en totalité :

- Par l'entreprise ROMET : démontage et enlèvement des déblais avec pose de nouvelle bordure (prise en charge par la commune).

- Par l'entreprise ABEL COINDOZ : réfection du trottoir avec récupération des eaux de pluie et d'eaux usées (prise en charge par les propriétaires Mrs CHARDON et GINOT).

L'élagueuse du SIVOM vient de terminer les travaux sur notre commune avec un retard important dû à une grosse panne sur le tracteur.

Le 27 Novembre, nous avons dû employer une tronçonneuse pour rétablir la circulation route de Simandres où le poids de la neige avait cassé arbres et branches. L'E.D.F. a été prévenue afin de couper les arbres cassés soutenus par les câbles électriques. Plusieurs propriétaires ont été invités à dégager les routes sur lesquelles la terre avait glissé .

Le programme 82 est terminé, mais il reste encore beaucoup à faire dans les années à venir.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Le dimanche 5 décembre avait lieu en Mairie de Chuzelles, la remise des prix du concours des maisons fleuries.

Cette manifestation fut présidée par Monsieur Chaintreuil entouré de ses conseillers; Monsieur le Maire remercia les nombreux participants au concours pour la mise en valeur des hameaux et du village, et souligna entre autre qu'à leur satisfaction personnelle venait s'ajouter celle de tous les gens (parents, amis, voisins, passants) dont le regard ne pouvait manquer d'être attiré par le charme et les couleurs de ces compositions florales.

Monsieur Chaintreuil cédâ ensuite la parole à Monsieur Plantier responsable de l'opération "Maisons fleuries".

Ce dernier, après avoir également félicité et remercié les lauréats venus très nombreux à cette cérémonie, remercia Mme et Mr Bourguignon ainsi que Mr Royet pour leurs participations au fleurissement de la commune.

Il félicita d'autre part Madame LODIER qui s'est vue décerner une mention dans la catégorie des communes de plaine de l'Isère.

Ensuite vint la distribution des prix municipaux à tous les participants, à savoir des plantes d'appartement ainsi que des bons d'achat à faire valoir chez :
- Messieurs Bourguignon et Royet Jean Paul.

Pour la lère fois cette année, une coupe était remise au 1er du concours communal qui la conservera un an, avant de la remettre en jeu l'année prochaine.

Cette coupe fut remise par Mme Bourguignon à Mme BONNET Jean, qui devançait au classement Mmes LODIER Henri et PLANTIER Roger (ex aequo).

En outre, par une magnifique plante d'appartement le jury a tenu à remercier Mme CLERC Albert pour le fleurissement de la Croix de Tourmente.

De plus furent cités : Mme et Mr Belon, Bertholat, Diaz, Guitou, remarqué par le jury bien que ne participant pas au concours.

NOMS DES GAGNANTS CLASSES par CATEGORIE -

- MAISON AVEC JARDIN -

- 1° Mme BONNET Jean
- 2° Mme DRUNET Jean
- 3° Mme ANDRE Jean
- 4° Mme HYVERNAT Claudius

- JARDIN VISIBLE de la VOIE PUBLIQUE -

- 1° Mme PLANTIER Roger
- 2° Mme PALIN Henri
- 3° Mme PRAS Marcel
- 4° Mme GAY Eugène

- JARDIN INTERIEUR -

- 1° Mme BRUN Antoine
- 2° Mme TAVERNIER Michel
- 3° Mme BOUCHER Pierre
- 4° Mme BOYER Louis

- TERRASSE avec JARDIN -

- 1° Mme LODIER Henri
- 2° Mme MEUNIER André
- 3° Mme PORTALES Max
- 4° Mme TALBOURDET Jean

- BALCON ou TERRASSE sans JARDIN -

- 1° Mme REGAL Joseph
- 2° Mme CLERC Albert
- 3° Mme FAURE Maurice
- 4° Mme MAS Guy

- BORDURE VOIE PUBLIQUE -

- 1° Mme CHENAVIER Paul
- 2° Mme FOREST Albert
- 3° Mme THEVENON Robert

- FERME FLEURIE -

- 1° Mme GONIN Antoine

- MAISONS SECONDAIRES -

- 1° Mme LEYSIN Raymond
- 2° Mme BRION Robert

Cette manifestation se clôtura avec le vin d'honneur offert par la municipalité, servie par Madame GINOT.

Le jury communal a retenu pour le concours départemental :

- Maison avec jardin :

Mme et Mr BONNET Jean

Mme et Mr LODIER Henri

Mme et Mr DRUNET Jean

- Balcons :

Mme et Mr REGAL Joseph

- décor floral sur la voie publique :

Mme et Mr PLANTIER Joseph

Pour l'année 1983, les inscriptions sont prises dès à présent, soit en Mairie soit auprès d'un membre du jury, les participants de 82 sont inscrits automatiquement.



ASSAINISSEMENT

Après une première tranche, celle de Pauphile où il y avait de graves problèmes d'écoulement, voici la seconde de terminée. Elle commence au centre du village pour se terminer juste avant l'ancien stade de football.

Avec trois mois de retard à ses débuts, elle fut menée à bien par l'entreprise ROMET et dans de bonnes conditions. La ville de Vienne installera son égout à Leveau et nous permettra de s'y raccorder ce qui nous évitera la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune.

La troisième tranche consistera donc à longer la vallée de Leveau, en évitant soigneusement le bassin et le camping. Le financement de ces gros travaux est prévu pour 1983-1984, d'autres tranches viendront pour les années suivantes.

La décharge d'Estrablin étant presque saturée et posant de nombreux problèmes à la municipalité, il devient urgent aux cantons viennois d'envisager une autre solution afin de traiter leurs ordures ménagères.

Un comité est en cours d'élaboration et il est demandé aux communes la participation de 1,00 F par habitant, pour démarrer la trésorerie. La ville de VIENNE accepte d'avancer cette somme pour le départ.

Très récemment des représentants de ce comité ont visité deux usines d'incinération d'ordures ménagères avec récupération de chaleur. Une à ST-POURCAIN-SUR-SIOULE dans l'Allier, l'autre à TARARE dans le Rhône. Des responsables de la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône et de l'Isère étaient présents.

Un avant-projet d'implantation sur la commune de CHASSE-SUR-RHÔNE a été esquissé. Des contacts ont été pris avec un industriel qui serait éventuellement intéressé par la production de vapeur.

Cette usine est rentable si elle traite les ordures ménagères d'au moins 100 000 habitants, nombre qui est largement atteint par les villes de VIENNE et de CIVORS ainsi que leurs cantons avoisinants.

En respectant la tradition, des gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts par la Municipalité et les membres de la F. N. A. C. A., pour célébrer l'anniversaire du 11 Novembre 1918.

Une foule nombreuse, avec la participation de l'Harmonie de SEYSSUEL, assistaient à cette cérémonie.

Dans son discours, M. le Maire rappelait le sacrifice d'un million cinq cent mille de nos soldats et souhaitait voir régner la paix dans notre pays.

M. FARAULT, président de la F. N. A. C. A. faisait l'appel aux morts, et, accompagné d'un jeune garçon, citait les noms de nos disparus.

Puis ce fut la sonnerie aux morts, suivi d'une minute de silence et de la Marseillaise. A cette occasion, M. FARAULT, au nom de la F. N. A. C. A., décorait de la Croix du Combattant Mrs CHAREYRE et VIOLET.

Pour terminer cette cérémonie, un vin d'honneur fut servi au café CHARDON.



STADE

Il y a environ un an, il était en mauvais état par les fortes pluies d'automne et la reprise du championnat.

Cet été l'entreprise CHAZAL de Bron effectuait un sérieux sous solage, après épandage d'une bonne couche de sable. Cette dernière opération a eut lieu grâce à une bonne collaboration entre les élus municipaux et les membres du Football club Chuzellois. Coût de cette dépense supplémentaire, un peu plus de 11.000 FR.

L'achèvement des vestiaires avance peu à peu. Les menuiseries, les carrelages et le sanitaire sont en place, les différents branchements extérieurs sont effectués. Maintenant, il manque le chauffage dans les vestiaires, ce sera pour un peu plus tard.

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'EMPLOI

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

POINTAGES 1983 /

Le pointage de la première quatorzaine étant supprimé, le calendrier des pointages mensuels s'établit comme suit :

JANVIER	:	jeudi 13
FEVRIER	:	jeudi 17
MARS	:	jeudi 17
AVRIL	:	jeudi 14
MAI	:	jeudi 19
JUIN	:	jeudi 16
JUILLET	:	LUNDI 18
AOUT	:	jeudi 18
SEPTEMBRE	:	jeudi 15
OCTOBRE	:	jeudi 13
NOVEMBRE	:	jeudi 17
DECEMBRE	:	jeudi 15

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-0-0-0-

AURIC

Elodie Marie Pierre
née le 14 février à Vienne - 38

CRESPO

Sandrine
née le 22 mars à Vienne - 38

VARGOZ

Laura
née le 23 mars à Sainte-Colombe - 69

CARRET

Sandrine
née le 29 avril à Sainte-Colombe - 69

BOURGUIGNON

Julien Anthony Yannick
né le 1er juin à Saint-Nazaire - 44

NORMAND

Laetitia
née le 14 juin à Lyon 4 ème - 69

SABRE

Christelle Nathalie
née le 12 août à Vénissieux - 69

NAVARRO

Emmanuel
né le 11 décembre à Vénissieux - 69

MARIAGES

-0-0-

ROUX
Marcel Jean

&

VERRIER
Marie Thérèse
le 23 janvier .

REGAL
Yves Henri Marius

&

MEUNIER
Christiane Jeanine
le 17 avril .

ROMET
Alain

&

PICHOUD
Monique Clémence
le 8 mai .

BUGNON-MURYS
Daniel Claude

&

LAVILLE
Marie Claire
le 26 juin .

MARKARIAN
Jean Jacques Pizent

&

CHAPELEIRO
Célia Maria
le 10 juillet .

DUJARDIN

Didier Claude Roger

&

FRANCHI

Nelly Isabelle

le 17 juillet .

BRASSART

Jean Georges Pierre

&

GIROUD

Luette Claudette

le 31 juillet .

LIGIER DE LAPRADE

Michel Marie Guillaume

&

SIENA

Liliane

le 4 septembre .

CARIOU

Patrick Claude René

&

GAYVALLET

Jocelyne Clotilde

le 4 septembre .

MARIAGE DEVANT ETRE CELEBRE LE 24 décembre :

DELSAULT

Paul Carlo Michel Samuël Odon

&

BOURGUIGNON

Françoise Julienne

DERNIERE MINUTE : Nous apprenons la naissance de

FOURNIER

Thierry Jean

né le 11 décembre à Vienne - 38

DECES

-o-o-

BORRI-BORGHINI

Claudine , épouse GUGLIELMI

décédée le 28 janvier à Chuzelles - 38
à l'âge de 88 ans .

MARCONNET

Louis Roger

décédé le 6 mai à Vienne - 38
à l'âge de 57 ans .

REVEYRAND

François Antoine Marcel

décédé le 10 mai à Sainte-Colombe - 69
à l'âge de 53 ans .

GUILLOT

Raymonde , épouse BIALLE

décédée le 19 juillet à Hauteville-Lompnes OI
à l'âge de 67 ans .

MARIE

Micheline Colette Yvette , épouse FLEURY

décédée le 17 octobre à Lyon 2 ème - 69
à l'âge de 49 ans .

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Cette inscription est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1965.

Seules les demandes déposées avant le 31 décembre 1982 donnent lieu à une inscription permettant de voter en 1983.

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune (attache résultant soit du domicile, soit de la résidence de plus de six mois, soit de l'inscription à l'une de quatre contributions communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée.

Aucune inscription n'a lieu d'office.

TIMBRE FISCAL pour demande

- de CARTE NATIONALE D'IDENTITE : 100 F
- de PASSEPORT : 260 F

REPAS DES ANCIENS :

- par décision du Conseil municipal il est fixé au DIMANCHE 16 JANVIER 1983
- Les colis seront distribués le MARDI 18 JANVIER 1983.

SECRETARIAT

- ouvert : le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30 .
- le JEUDI de 9 H à 12 H .
- le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS

- le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint.
: Monsieur FARAUULT Georges, adjoint.
- le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean , Maire.
- le VENDREDI: Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint.

A NOTER :

TELEPHONE MAIRIE : (74) 57.90.97

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE : (74) 57.90.76.

AMUSONS NOUS

- DEVINETTES -

Quel est le mot de 9 lettres que l'on peut trouver en utilisant la première des termes suivants présentés dans le désordre : Lucien, Bonté, Moyen, Ironie, Léger, Univers, Caillou, Lingerie, Etoile.

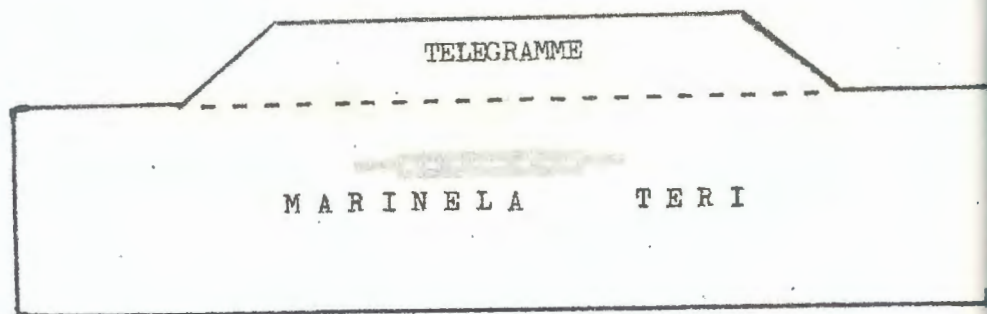
A vos recherches.

- : - : - : -

Mon premier n'est pas beau,
Mon second est toujours derrière vous,
Mon troisième se dit parfois d'une mouche,
Mon tout est le nom d'un hameau que vous traversez en vous rendant à VILLETTE-DE-VIENNE.

- LE TELEGRAMME -

En remettant dans l'ordre qui convient les lettres figurant sur ce télégramme, vous saurez qui est Marinela TERI.



- LES CARREAUX -

Inscrivez dans chaque carrelage un mot de 4 lettres répondant aux définitions ci-dessous. Partez toujours du quart supérieur, et de gauche à droite. Vous lirez dans les carreaux marqués d'un point un mot désignant un lieu connu d'un grand nombre de jeunes chuzellois.

DEFINITIONS :

- 1- Produit par les abeilles
- 2- Insecte piquant
- 3- Sport apprécié à CHUZELLES
- 4- Seuls les oiseaux en possèdent.
- 5- La plus jolie couleur du ciel



- LE PATOIS DE LA REGION -

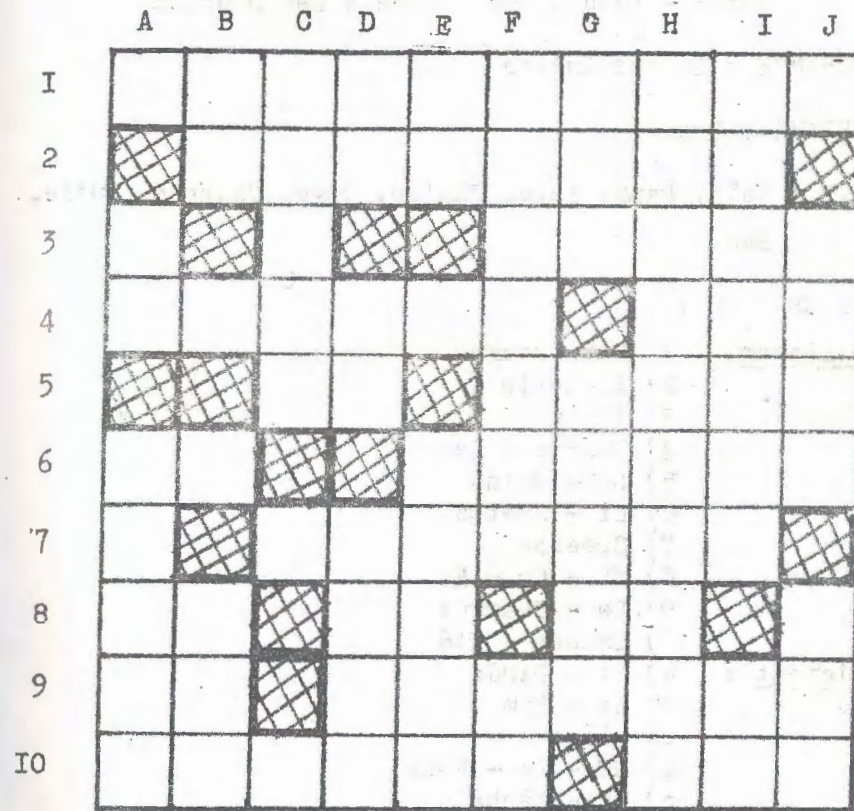
Ces quelques mots faisaient partie de la langue courante de CHUZELLES, il y a quarante ans. Ils sont livrés à la perspicacité des jeunes et feront la joie des anciens. Essayez de trouver ce que voulait dire : Trouquaille, daille, sète, selle, tine, arâre, tiôle, aigues.

HORIZONTALLEMENT

- 1°) Héros d'une fable de la Fontaine
- 2°) Oiseau passereau commun dans les champs
- 3°) Couvre le toit
- 4°) Si telle est la situation, elle est critique - article.
- 5°) Note - Petits hommes
- 6°) Début de Diane - Elle se tait.
- 7°) Tu feras quelque chose
- 8°) Sur le calendrier - Langue - Début d'eider
- 9°) Note - Instrument dont se sert le 1 horizontal
- 10°) Les pièces de monnaie le sont pour être en circulation - quelle belle saison.

VERTICALEMENT

- a) Commence itou - dans la basse cour
- b) Voyelle double - début de Lombardie
- c) Le nordiste l'est plus souvent, le tabac aussi
- d) Voyelle double - note - masses de pierre très dure
- e) Voyelle double - imprégnée de soufre elle désinfecte les tonneaux.
- f) Un barrage est une énorme d'eau - Bonne carte à jouer.
- g) Début d'études - Ne pas manquer d'air.
- h) Un véhicule peut l'être
- i) Odeurs nauséabondes - Note
- j) Crochet - général américain.



- SOLUTIONS DES JEUX -

DEVINETTES : N° 1 - MILLE CLUB

N° 2 - Laid - Dos - Fine = Les Dauphines

LE TELEGRAMME : La Martinière

LES CARREAUX : Ecole

LE PATOIS : Maïs, Faux, Scie, Chaise, Cuve, Charrue, Tuile,
Eau.

LES MOTS CROISES :

- Horizontalement :
- 1) Laboureurs
 - 2) Alouette
 - 3) Tuile
 - 4) Tendue - Les
 - 5) Do - Nains
 - 6) Di - Muette
 - 7) Créeras
 - 8) NL - Oc - Ei
 - 9) Do - Charrue
 - 10) Emises - Eté
- Verticalement :
- a) It - Dinde
 - b) AA - Lom
 - c) Blond
 - d) OO - Do - Rocs
 - e) UU - Mèche
 - f) Retenue - As
 - g) Et - Aérer
 - h) Utilitaire
 - i) Relents - Ut
 - j) Esse - Lee.

Bulletin tiré à 420 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL
DECEMBRE 1982 .